

TeAM

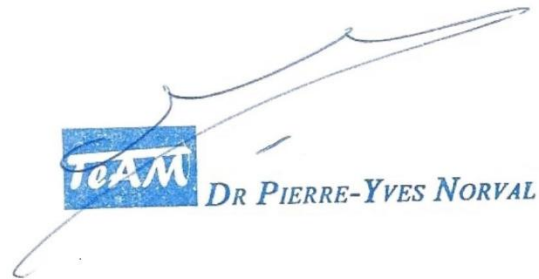
Technical Assistance for Management

Siret 539 781 054

Politique de protection — PSEA / Safeguarding

Preventing Sexual Exploitation, Abuse and Harassment

TeAM-POL-PSE-005 · V1.0 · Décembre 2024 Fait le 4 décembre 2024



TeAM DR PIERRE-YVES NORVAL

Historique des versions

Version	Date	Auteur	Objet de la révision
V1.0	Décembre 2024	Direction TeAM	Création
V2	Juillet 2026	Directeur TeAM	Arrivée nouvel employé Maxime Norval

TOLÉRANCE ZÉRO : TeAM adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, commis par tout membre de son personnel ou consultant. La protection des personnes — en particulier les populations vulnérables, les femmes et les enfants — est une valeur non négociable.

1. Objet et portée

La présente politique vise à prévenir toute forme d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels dans le cadre des activités de TeAM, à protéger les personnes qui signalent un incident, et à définir des procédures claires de réponse. Elle répond aux exigences GAVI (Safeguarding Standards), Fonds mondial, et Expertise France.

Elle s'applique à tout le personnel permanent, aux consultants, experts, stagiaires et bénévoles de TeAM, en France et dans tous les pays d'intervention.

2. Définitions

Exploitation sexuelle	Abus d'une position de vulnérabilité ou de pouvoir à des fins sexuelles, incluant tout profit de l'exploitation d'une autre personne
Abus sexuels	Intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous contrainte, ou avec des personnes ne pouvant donner un consentement véritable
Harcèlement sexuel	Avances, demandes ou comportements à caractère sexuel non souhaités, offensants, humiliants ou intimidants
Safeguarding	Mesures visant à prévenir et répondre aux abus, négligences et violences envers les personnes, notamment les enfants et les adultes vulnérables

3. Comportements strictement interdits

1. Relations sexuelles avec des bénéficiaires des programmes appuyés par TeAM
2. Relations sexuelles avec des personnes mineures (moins de 18 ans), quel que soit l'âge légal local
3. Échange d'argent, biens, emploi ou services contre des relations sexuelles
4. Comportements ou propos à caractère sexuel non sollicités
5. Prise, partage ou utilisation d'images dégradantes de bénéficiaires
6. Représailles envers toute personne ayant signalé un incident PSEA

4. Organisation et responsabilités

Point focal PSEA

TeAM désigne un point focal PSEA au sein de l'équipe permanente.

Point focal PSEA : Patricia VASSEUR patricia.vasseur@team4health.org · Tél. : +33 671486608

- ▶ Recevoir et traiter les signalements en toute confidentialité
- ▶ Coordonner la réponse avec la direction
- ▶ Assurer la formation et sensibilisation du personnel et des consultants
- ▶ Maintenir le registre confidentiel des incidents
- ▶ Assurer la liaison avec les autorités, bailleurs et réseaux PSEA

Direction

- ▶ Valider et mettre en œuvre la politique
- ▶ Décider des mesures de protection immédiate pour les victimes
- ▶ Superviser les enquêtes et décider des sanctions
- ▶ Informer les bailleurs selon les exigences contractuelles

5. Procédure de signalement

Canaux

- ▶ Point focal PSEA de TeAM (coordonnées ci-dessus)
- ▶ Direction TeAM : direction@teamhealth.org
- ▶ Formulaire de signalement anonyme : team@team4health.org
- ▶ Autorités locales compétentes en cas d'urgence
- ▶ GAVI Integrity Hotline ou FM OIG si applicable

Principes directeurs

- ▶ Priorité à la sécurité et au bien-être de la victime
- ▶ Confidentialité absolue de l'identité du signalant et de la victime
- ▶ Présomption d'innocence de la personne mise en cause
- ▶ Zéro discrimination ou stigmatisation envers la victime

Délais

Accusé de réception	Dans les 24 heures
Mesures de protection immédiate	Dans les 48 heures
Enquête préliminaire	Dans les 15 jours
Enquête complète	Dans les 30 à 90 jours selon complexité
Information bailleur (incident grave)	Dans les 48 à 72 heures (selon contrat)

6. Intégration dans les procédures TeAM

Recrutement

- ▶ Vérification systématique des antécédents et références
- ▶ Consultation des registres d'exclusion inter-agences (MDS) pour les postes à risque
- ▶ Signature de la politique PSEA préalablement à toute prise de fonction

Consultants

- ▶ Clause PSEA obligatoire dans tous les contrats
- ▶ Signature de la politique avant toute mission
- ▶ Formation PSEA obligatoire pour les missions auprès de populations vulnérables

Partenariats

- ▶ Clause PSEA dans toutes les conventions de partenariat
- ▶ Évaluation des capacités PSEA des partenaires locaux avant contractualisation

7. Formation

- ▶ Formation initiale obligatoire (personnel) ou avant mission (consultants)
- ▶ Formation de rappel annuelle pour tout le personnel
- ▶ Sensibilisation communautaire dans les pays d'intervention sur les mécanismes de plainte disponibles


8. Signature — Engagement individuel

Nom et fonction : Pierre-Yves NORVAL , directeur TeAM 15 décembre 2024

Signature : 

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Nom et fonction : Christelle BOULANGER, responsable pôle santé international, système de santé, organisation de la société civile TeAM 16 décembre 2024

Signature : 

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Nom et fonction : Atiqa CHAJAI, chargée de projet Responsable gouvernance, Développement Organisationnel, Suivi & Evaluation TeAM 20 décembre 2024

Signature : 

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Nom et fonction : Patricia VASSEUR, Responsable genre, Santé Maternelle-Néonatale-Infantile-Adolescent (SMNI); anthropologie TeAM 19 décembre 2024



Signature :

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.


Nom et fonction : Alice BONHOMME, responsable administrative & financière TeAM 22/12/ 2024



Signature :

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Nom et fonction : Céline NORVAL, secretaire administrative TeAM 22/12/ 2024



Signature :

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Nom et fonction : Maxime NORVAL, responsable pole santé au travail TeAM 2/7. 2026



Signature :

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.

En signant ce document, je reconnais avoir lu, compris et m'engager à respecter l'ensemble de ses dispositions.